

ciales prescrivant que l'établissement de telles bases n'aura pas eu pour conséquence de placer les travailleurs dans une situation d'inégalité.

Le ministre du Travail a dit au comité qu'avant de songer à un plan de cette sorte il faudrait laisser se poursuivre les négociations pendant un certain temps. Mais il a dit aussi qu'il espérait être en mesure de formuler une déclaration plus tard. Je dis cela, parce que le ministre a dit qu'il allait s'absenter. S'il n'est pas en mesure de donner d'autres détails, il devrait s'assurer que le ministre suppléant soit bien au courant de la question, afin que nous sachions de façon précise, d'ici la fin de la session, quelle allure prend ce problème et comment on va s'en occuper.

M. Stick: Monsieur le président, je ne veux pas accaparer inutilement le temps du comité mais il y a une question dont je veux parler: celle de l'assurance-chômage au bénéfice des pêcheurs. Le mémoire que le comité des relations industrielles a soumis ne laisse pas de m'inquiéter. En effet, c'est le document le plus négatif que j'aie jamais lu. On semble s'être appliqué à démontrer pourquoi les pêcheurs devraient profiter de l'assurance-chômage sans toutefois proposer quelque moyen d'arriver au but.

Je n'ai pas l'intention de faire un discours sur l'industrie de la pêche, mais on rapporte dans le mémoire qu'en 1949 on comptait environ 88,000 pêcheurs et qu'en 1951 il n'y en avait plus que 54,000. Ce matin, l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud, pour qui j'ai la plus grande estime, a dit qu'on prétendait que 6,000 de ces 54,000 pêcheurs pourraient probablement être assujétis à la loi sur l'assurance-chômage. Je voudrais que tous les pêcheurs profitent de cette loi. Je parle au nom de tous les pêcheurs, non uniquement au nom de 6,000 d'entre eux.

D'après le chiffre que j'ai cité, notre population de pêcheurs serait tombée de 80,000 à 54,000. Si nous devions assurer 6,000 pêcheurs, sans nous occuper des 48,000 autres, qu'advierait-il de cette profession? Nos pêcheurs y resteraient-ils tous fidèles? Le mécontentement les pousserait-il à y renoncer? Je ne veux pas faire le chien du jardinier, et si l'assurance-chômage peut secourir 6,000 pêcheurs, je suis prêt à appuyer cette initiative, mais pas aux dépens de 48,000 autres pêcheurs.

L'association des pêcheurs de Terre-Neuve a soumis un mémoire. Je n'ai pas le droit de déposer ce document, mais je puis l'analyser. Parlant au nom de la majorité des pêcheurs de Terre-Neuve, elle prétend qu'on devrait délivrer aux pêcheurs qui ont réellement pris du poisson pendant la pé-

[M. Barnett.]

riode requise un certificat les déclarant aptes à toucher les prestations d'assurance-chômage. L'association propose, en outre, que les pêcheurs versent comme cotisation le montant requis au fonds d'assurance-chômage. Autrement dit, elle ne veut pas de secours.

Le mémoire propose que soit déterminé qui est l'employeur du pêcheur qui versera la quote-part de l'employeur. L'association indique en outre que le Gouvernement fédéral devrait être prêt à verser une part proportionnelle. Elle déclare qu'il est temps de ne plus traiter le pêcheur différemment des autres travailleurs industriels du pays. J'approuve entièrement cette partie du mémoire.

Je partage l'avis du député de Cap-Breton-Sud voulant qu'il y a maintenant lieu de verser quelques prestations à bon nombre de ces chômeurs saisonniers qui ne peuvent trouver d'emploi pendant les mois d'hiver. Que ce soit sous forme d'assurance-chômage ou sous une autre forme, il faut trouver moyen de permettre aux pêcheurs qui ne peuvent pêcher en hiver ni trouver un autre emploi rémunéré de recevoir des prestations, afin qu'ils puissent suffire à leurs besoins au moins deux ou trois mois de l'année.

Dans ma circonscription beaucoup de pêcheurs ont abandonné la partie et tâchent de trouver un emploi sur les navires des Grands lacs. Ce sont d'excellents travailleurs qu'on est heureux d'employer. En général, ils travaillent de mars jusque vers la fin de novembre, après quoi ils émargent à l'assurance-chômage. Pourtant il y a dans la localité d'autres pêcheurs qui poursuivent leur activité, mais qui ne peuvent pêcher en hiver. Eux aussi vont chercher du travail sur les navires des Grands lacs. Ce sont des conditions comme celles-là qui causent beaucoup de mécontentement chez les pêcheurs.

Je conseille au ministre de maintenir le comité qui étudie cette question. Il devrait grouper et codifier tous les avis qui ont été exprimés. Le Gouvernement ne devrait pas prendre une attitude négative et dire que c'est impossible. Il devrait prendre une attitude positive et dire que la chose peut se faire et sera faite.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

M. Churchill: Monsieur le président, je constate que les députés qui ont pris la parole jusqu'ici ont souhaité bon voyage au ministre qui s'en va outre-mer, mais je ne crois pas qu'on lui ait jusqu'ici souhaité bon retour. C'est ce que je fais maintenant.

L'hon. M. Gregg: Merci beaucoup.